



# Contrat de Plan État-Région 2021-2027 : Un enjeu majeur pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

OCTOBRE 2020

—  
SYNTHÈSE  
—

## Contexte

La contribution du CESER sur le CPER enseignement supérieur, recherche et innovation s'inscrit dans un contexte politique et sanitaire bouleversé. Elle se penche en amont sur les priorités et les attentes de la société civile dans le calendrier des négociations, au-delà de l'avis formel du CESER qui interviendra après les arbitrages du Gouvernement.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent désormais, par l'importance de son enveloppe, un des volets essentiels du CPER. Le cadre d'analyse proposé dans cette contribution définit les principaux critères qui permettront au CESER de rendre un avis lors de la saisine qui interviendra fin 2020/début 2021.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation connaissent une forte dynamique nationale et un triple changement au niveau régional :

- Il s'agira du premier CPER signé à l'échelle Auvergne-Rhône-Alpes, après la fusion de 2016 ;
- Les « politiques de site », accompagnées d'évolutions institutionnelles majeures, ont conduit à la constitution d'interlocuteurs uniques et reconnus au sein de chaque pôle universitaire de la région ;
- La région académique, créée au 1er janvier 2020, constitue un nouvel outil pour une articulation renforcée des services du Rectorat et du Conseil Régional.

Le CESER entend pleinement jouer son rôle dans l'évaluation des politiques publiques : le CPER est un dispositif structurant qui doit faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation approfondie.

## Questions

- CPER 2021-2027 volet ESRI : quelles priorités en Auvergne-Rhône-Alpes ?
- A la suite de la contribution du CESER « *Étudier et réussir en Auvergne-Rhône-Alpes* », le CPER peut-il apporter des leviers ?

## Démarche

Après une mise en perspective des précédents CPER, le CESER a recensé les attentes et les propositions des principaux acteurs impliqués dans la préparation du CPER 2021-2027. L'analyse de ces éléments lui a permis d'identifier quatre priorités pour guider les arbitrages et le suivi de ce nouveau CPER.





# Recommandations, points de vigilance et préconisations du CESER



## Axe 1

### Soutenir davantage l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation pour répondre à une double responsabilité sociétale et territoriale

L'attractivité régionale doit être soutenue par des investissements importants dans le domaine des équipements de formation et de vie étudiante, en procédant à une mise à niveau des bâtiments universitaires dans tous les sites de la région. La crise sanitaire renforce encore davantage les attentes de la société pour sa recherche, en particulier dans une

région comme Auvergne-Rhône-Alpes qui dispose d'un important potentiel scientifique dans le domaine de la santé et du biomédical.

Une mobilisation budgétaire exceptionnelle du CPER 2021-2027 est nécessaire pour accompagner les universités et les organismes de recherche.



## Axe 2

### Développer les interactions entre le monde académique et les territoires

Si le CPER constitue bien le cadre d'une stratégie régionale partagée par l'État, la Région et les autres collectivités, sur la base de priorités et principes d'actions définis à l'échelon régional, sa mise en œuvre opérationnelle doit se décliner à travers des outils, des critères d'évaluation et des règles budgétaires adaptées aux réalités locales. Il convient également d'accorder aux collectivités locales toute leur place dans la préparation et le pilotage du CPER, afin de les responsabiliser et de les mobiliser pleinement dans l'exercice de cette compétence, dont l'engagement

budgétaire dépend essentiellement du volontarisme politique de leur exécutif.

Le CPER pourrait ainsi constituer le cadre du dialogue régional inter-sites, essentiel à la mise en place d'une vision concertée du développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en Auvergne-Rhône-Alpes.



3

### Axe 3

## Investir et innover pour répondre aux besoins des étudiants

Il s'agirait de mettre concrètement en œuvre la proposition du CESER appelant à la mise en place d'une véritable politique régionale pour l'étudiant, dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des parcours étudiants en Auvergne-Rhône-Alpes et de garantir des conditions de vie et de réussite à tous les jeunes de la région. La création et le déploiement d'un Centre régional des compétences et des métiers pourrait permettre de répondre à ces enjeux.

La crise sanitaire renforce l'intérêt d'une action volontariste pour répondre aux besoins des étudiants en matière d'accompagnement des parcours, mais aussi de droits, de prévention et d'accès aux soins dans l'ensemble des sites universitaires de la région.



4

### Axe 4

## Réaliser un bilan évaluatif continu pour une efficacité renforcée

Un bilan évaluatif est essentiel pour mesurer l'impact des investissements réalisés sur le développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les territoires, et sa capacité à répondre concrètement aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Le suivi et le bilan évaluatif du CPER doivent tenir compte de la diversité des sources de financements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : une présentation consolidée serait utile pour mieux appréhender leur nécessaire complémentarité et renforcer ainsi leur convergence stratégique.

L'allongement de la durée prévue pour le nouveau CPER, et le contexte sanitaire inédit dans lequel il sera signé renforcent l'intérêt d'une clause de revoyure permettant d'évaluer l'avancée des projets, de valider leur faisabilité dans les délais programmés, et de prendre en compte l'émergence de nouvelles priorités.

Un outil de suivi régulier et continu du CPER, à l'échelle régionale et académique, doit permettre à l'ensemble des acteurs concernés de disposer d'un état précis de l'avancement des opérations, afin d'identifier les ajustements nécessaires.



**C**ette contribution du CESER a pour objectif d'identifier les axes prioritaires portés par les représentants de la société civile organisée d'Auvergne-Rhône-Alpes pour l'élaboration du CPER Enseignement supérieur, recherche et innovation 2021-2027.

L'accompagnement financier des établissements dans leur capacité à répondre à de fortes attentes sociétales, le développement des interactions entre acteurs académiques et territoriaux, l'amélioration de la condition étudiante et la mise en place d'une démarche évaluative et prospective sont les quatre priorités retenues par le CESER : elles seront le cadre de son avis sur le document finalisé qui lui sera soumis fin 2020/début 2021.

L'existence désormais annoncée d'un Plan de Relance gouvernemental vient conforter les analyses du CESER, et renforce la nécessité d'organiser une meilleure complémentarité entre les diverses sources de financement de l'ESRI. Il s'agirait de veiller à une articulation efficiente entre CPER et Plan de relance afin de soutenir un niveau d'investissement disposant d'un effet levier maximisé.

Articuler au niveau régional les sources de financement actuellement initiées par l'Etat pour servir au mieux l'extraordinaire développement que sont appelés à connaître l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation dans notre région est un défi qu'il faut entreprendre.

Le suivi attentif de chaque projet, le débat permanent avec les territoires, l'accompagnement de la stratégie des sites universitaires nécessitent des moyens fonctionnels, organisationnels et financiers sur lesquels il reste essentiel de se pencher, dans le cadre de la coordination régionale de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Le contexte très spécifique de notre région, tout autant que son attractivité, justifient l'intérêt d'une clause de revoyure pour ajuster en cours de CPER la liste des projets retenus.

Credits photos : 123RF, © Eric Le Roux, © Andrea Aubert, service communication Crous Clermont Auvergne

Téléchargez l'avis sur [ceser.auvergnerhonealpes.fr](https://ceser.auvergnerhonealpes.fr)



**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

**CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20